



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 12 novembre 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le douze novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.

Etaient présents: M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Laëtitia FLECHARD, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Jacky ROY, Mme Chantale VACHON

Procurations: Mme Monique CARDINEAUX donne son pouvoir à M. Jacky ROY, Mme Sylvie GOURMAUD donne son pouvoir à Mme Chantale VACHON

Etaient absents: M. Florent BUSSEREAU, M. René QUERE, Mme Caroline ROUSSEL

Etaient excusées : Mme Monique CARDINEAUX, Mme Sylvie GOURMAUD

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE MEUR

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2019
3. Amendes de police 2020
4. Décision modificative – Budget principal Commune
5. Accord de principe du déclassement de la RD n°17 en voirie communale (section Rue Charles Clerté du carrefour de la place du 11 Novembre avec la Rue du Champ de Foire)
6. ADMR – Subvention additionnelle de fonctionnement
7. Validation des circuits de randonnée pédestre de Grand Châtelleraut – Inscription d'itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
8. Avancement de grade
9. Convention de délégation de compétence transports scolaires
10. Subvention exceptionnelle pour l'association « Paroles de chats »

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La secrétaire de séance est Madame Françoise LE MEUR.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 8 octobre 2019

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 8 octobre 2019.

Vote Pour 8 Contre 0 Abstention 2

3. Amendes de police 2020

Délibération n°62 -2019

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Réalisation d'une écluse et réfection des trottoirs Rue Roger Furgé en direction de Bonneuil-Matours.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **153 716,58 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux de réalisation d'une écluse et réfection des trottoirs Rue Roger Furgé en direction de Bonneuil-Matours.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

4. Décision modificative – Budget principal Commune

Délibération n° 63-2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget primitif Commune 2019.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante:

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Article 2151 « Réseaux de voirie » : 79 298.00 €

Recettes :

- Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 79 298.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- Article 022 « Dépenses imprévues » : - 3 298.00 €

- Article 023 « Virement à la section d'investissement » : 79 298.00 €

- Article 60621 « Combustibles » : -10 000.00 €

- Article 60632 « Fournitures de petit équipement » : -5 000.00 €

- Article 60633 « Fournitures de voirie » : -15 000.00 €

- Article 615221 « Bâtiments publics » : -30 000.00 €

- Article 6232 « Fêtes et cérémonie » : -4 000.00 €

- Article 6238 « Divers » : -3 000.00 €

- Article 6288 « Autres services extérieurs » : -2 000.00 €

- Article 6541 « Créances admises en non-valeur » : -7 000.00 €

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

5. Accord de principe du déclassement de la RD n°17 pour intégration dans la voirie communale (section Rue Charles Clerté du carrefour de la place du 11 Novembre à l'intersection avec la Rue du Champ de Foire)

Délibération n°64-2019

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le Conseil Départemental de la Vienne demande l'avis du Conseil Municipal sur le déclassement d'une section de la RD 17 (Rue Charles Clerté du carrefour de la place du 11 Novembre à l'intersection avec la Rue du Champ de Foire) pour intégration dans la voirie communale.

Il précise que cette section d'une longueur de 266 m ne représente aucun intérêt pour le Département du fait qu'elle traverse une partie du bourg avec une chaussée assez rétrécie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un accord de principe sur le déclassement d'une section de la RD 17 (Rue Charles Clerté du carrefour de la place du 11 Novembre à l'intersection avec la Rue du Champ de Foire) pour intégration dans la voirie communale.

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

6. ADMR – Subvention additionnelle de fonctionnement

Délibération n° 65-2019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ADMR a déménagé le 6 novembre 2019 vers un local adapté à ses besoins à la MFR Val de Source.

Le loyer annuel est de 7 200 Euros. L'association ADMR a donc sollicité l'ensemble des élus locaux (7 communes) de son territoire d'intervention en vue d'obtenir une subvention additionnelle de fonctionnement pour financer 50% de ce loyer annuel.

La méthode de calcul retenue est la suivante : 50% en fonction du nombre de bénéficiaires ; 50% en fonction du nombre d'habitants. Soit pour la commune d'Archigny un montant annuel de 728 Euros.

Mme Béatrice DUVEAU, employée de l'ADMR, quitte la salle.

Après avoir délibéré par 8 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas approuver les termes de la convention d'engagement et de financement, présentée en annexe ;

- de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes subséquents.

Vote Pour 0 Contre 8 Abstention 1

7. Validation des circuits de randonnée pédestre de Grand Châtellerault – Inscription d'itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Délibération n° 66-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son schéma de développement touristique, le Service « Tourisme et Attractivité » de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, en collaboration avec Jacky ROY, référent de la commune d'Archigny, a élaboré un projet d'aménagement d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à l'inscription au PDIPR des chemins présentés,

- s'engage à conserver le caractère public et ouvert des chemins,

- s'engage à assurer l'entretien des chemins,

- accepte le balisage et la mise en place de panneaux signalétiques conforme à la Charte départementale du balisage (compétence de l'Agglomération),

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour l'entretien des chemins ruraux situés sur les communes de Bonneuil-Matours et Bellefonds, concernés par cet itinéraire.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

8. Avancement de grade

Délibération n° 67-2019

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.

L'agent au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe peut être promu au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. La Commission Administrative Paritaire en date du 25 septembre 2019 a émis un avis favorable à l'avancement de grade.

	OUI	NON	Abstention	Nul
Vote	7	2	1	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'avancement de grade à l'agent et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Vote Pour 7 Contre 2 Abstention 1

9. Création et suppression de poste suite à avancement de grade

Délibération n° 68-2019

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 67-2019 portant sur l'avancement de grade,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal
DECIDE, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression de poste

SUPPRESSION POSTE	CREATION POSTE	MOTIF	DATE D'EFFET
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Avancement de grade CAP 2019	01/12/2019

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/12/2019.

Vote Pour 7 Contre 2 Abstention 1

10. Convention de délégation de compétence transports scolaires

Délibération n° 69-2019

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il l'autorise à signer la convention de délégation de compétence transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

11. Subvention exceptionnelle pour l'association « Paroles de chats »

Délibération n° 70-2019

Madame LE MEUR, Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que le secrétariat de mairie a été alerté par une habitante de la commune de l'abandon de 9 chats par leur propriétaire. Elle explique avoir contacté l'association « Paroles de chats » à Coussay-les-Bois pour prendre en charge les animaux. Le coût d'une stérilisation pour une femelle est de 53 Euros et pour un mâle de 33 Euros.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Paroles de chats » d'un montant de 460 Euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Paroles de chats » d'un montant de 460 Euros.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut trouver un nom à la salle de réunion en construction à proximité de l'école élémentaire. Les propositions seront étudiées lors d'un prochain Conseil Municipal.

* * * * *

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 18 janvier 2020 à 11h00 à la salle des fêtes.

* * * * *

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déploiement de la fibre sur la commune, les travaux devraient être terminés à la fin du premier semestre 2020.

* * * * *

Monsieur le Maire explique qu'un projet de modification ou révision simplifiée du PLU est à l'étude. Différentes réunions ont eu lieu avec le service urbanisme de Grand Châtelleraut et une prochaine réunion est à venir avec les services de la DDT.

* * * * *

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.